Ville de Grevenmacher
Muselmetropol

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la chemin des vignes au lieu-dir "Paradäis" afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de mise en sécurité de la roche. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	**chemin des vignes au lieu-dir "Paradäis"**
Début :	**mercredi, 11 novembre 2026 à 07:00**
Fin :	**vendredi, 13 novembre 2026 à 16:00**
Motif :	des travaux de mise en sécurité de la roche
Règlement :	GRE-140-2026

Grevenmacher, le 10 novembre 2026

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Carine Majerus

La bourgmestre,

Monique Hermes